Jean Pasquier

Prêtre de l'Oratoire

Entré :

Né à Paris , le

Mort à Noyon , le Octobre 1626

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Le Père Jean Pasquier

M. M. 607, 1r catalogue, N 737 =

Jean Pasquier, de Paris, prêtre, mort en 1626

Nécrologe =

Le Père Jean Pasquier, de Paris, mort à Noion, où il était allé en mission, l'année 1626 au mois d'octobre.

Dagens : Correspondance du cardinal de Bérulle, 1937-1939, 3 vol. in 8°

T. II lettre 385, p. 313, au P. Thiersault, sup. à Lyon, 26 sept. 1620 =

Si vous pouvez obtenir de Monseigneur de Lyon agrément pour le départ du P. Pasquier, envoyez le : peut-être que mondit Seigneur pèsera l'utilité du dit Père Pasquier en la conférence de Mgr l'évêque de Nantes pour l'exercice de la prédication et avec promesse de l'y renvoyer, quand il y aura profité, pour servir davantage en son diocèse.

(Il serait intéressant d'avoir des détails sur cet essai de Cospéan, qui a devancé les fameuses conférences du mardi de St Vincent de Paul.)

- lettre 389, p. 317, 318 à Thiersault, après le 26 sept. 1620 =

Il y a longtemps que je suis obligé de donner le P. Pasquier à Mgr de Nantes et je l'ai refusé à Toulouse, où il y a longtemps qu'on me presse de l'y envoyer. Et maintenant, je ne puis plus différer pour qqs circonstances particulières qui sont de très grand poids et considération. Même le bien particulier du P. Pasquier y est conjoint, outre le besoin de la maison de Nantes qui m'y oblige, car Mgr de Nantes, qui le connait et l'affectionne de longue main et le juge propre pour la prédication, me promet de prendre soin de lui former et styler et de l'y rendre très accompli, s'il l'a auprès de soi qq. temps. Il est maintenant en cette ville, et suivant les paroles que je lui avais données, il fait état de l'emmener avec lui, comme aussi les circonstances particulières de la maison de Nantes me pressent et m'obligent bien fort, que je ne vous puis mander. Ce qui me met en peine, et que je viens d'apprendre inopinément, c'est que Mgr l'évêque de Lyon l'affectionne, et le désir que j'ai de respecter et contenter ce prélat me retient de le mander tout présentement, comme je faisais état.

Mais je vous prie, la présente reçue, de traiter avec le bon Père Dumas afin qu'à l'heure même avec sa douceur et prudence, il en contraite avec Mgr l'archevêque, car je ne désire pas le tirer, puisque cela est, qu'il ne le sache et qu'il ne le permette. Et en cas qu'il agrée cet envoi, vous le ferez partir à l'heure même sans attendre autre lettre de moi.

Je sais que le bon P. Pasquier le désire grandement, encore qu'il ne me l'ose demander, ayant estimé à propos de lui cacher mon désir, lorsque je passais à Riom, où il était, désirant lui

donner ce petit exercice de mortification intérieure. Le sujet de son désir est la promesse que Monsieur de Nantes lui a faite, lorsqu'il était parmi nous, de l'installer en la prédication où il a qq. talent de Dieu. C'est pourquoi même écrivant depuis 3 semaines à ce bon Père, j'ai désiré qu'il me rendît compte de ses dispositions et de ses actions. Je ne lui mandai point le sujet pourquoi je lui mandais, qui est celui-ci. Je laisse à votre prudence de lui en donner connaissance ou non, avant que de savoir l'inclination de Mgr l'archevêque, car il aurait peut-être peine particulière au séjour de Lyon, s'il savait que j'eusse eu cette intention sur lui, et travaillerait peut-être avec moins d'affection en ce pays, pour le désir que je sais qu'il a d'apprendre et profiter en la prédication sous la conduite de Mgr de Nantes.

Je vous prie d'effectuer aussitôt le contenu de la présente et ou nous l'envoyer lui-même promptement, si vous en obtenez la permission de Mgr l'archevêque, ou nous avertir ce que nous en devons espérer, afin que j'y donne ordre par autre voie.

Je vous prie n'avoir aucun égard à vos intérêts particuliers ; car, hors le respect de Mgr l'archevêque, je me tiens obligé de le tirer et pour les raisons de son profit particulier qui nous doit être cher, et pour les raisons encore de la maison de Nantes que Dieu bénit d'une nouvelle assistance à laquelle nous sommes obligés de correspondre présentement.